



Etat des lieux de sorties et caution

Par **dilouloc**, le **27/06/2010** à **14:29**

Bonjour,

Je vais faire mon état des lieux et après discussion avec mon propriétaire j'ai bien compris qu'il avait l'intention de retenir le maximum qu'il le pourra sur ma caution. J'ai donc quelques questions pour me protéger:

1) Peut il nous prélever sur la caution le nettoyage de l'appartement? Pour me protéger est ce que je dois faire spécifier sur l'état des lieux de sortie que l'appartement est propre ou est ce à lui de faire noter dans l'état des lieux de sortie que l'appartement est sale?

2) Si il ne convient pas d'un date pour l'état des lieux avant la fin du préavis, est ce que je dois payer les jours supplémentaires?

3) Si il y a un désaccord lors de l'état des lieux et que je demande un état des lieux avec huissier, est ce que je dois lui rendre les clefs? Si la visite avec huissier a lieu après la fin du préavis est ce que je dois payer les jours supplémentaires?

4) Est ce que je peux ne pas payer le dernier mois et demander à ce qu'il soit retiré de la caution? Si non, qu'est ce que je risque si je ne paye pas?

Meric pour votre aide.